

Date d'inscription :

# FICHE Familiale ou individuelle d'inscription

Année Scolaire 2018/2019

Nom de FAMILLE (MAJUSCULE) -

Si plusieurs nom dans une fratrie, choisir un nom d'inscription

Adresse :

CP :

Ville :



Tel Fixe :

Tel Port :

Mail (MAJUSCULE) :

## Adhérents inscrits en éveil et présolfège + éventuellement instrument (de 3 à 6 ans)

NOM	Prénom	Age	Date de naissance	Activité collective Eveil PMS – MGS Présolfège	Prof	Jour	INSTRUMENT Initiation 1 ou 2	Prof	Jour	Adhésion	Cotisations

## Adhérents inscrits dans le cursus CMF : Instrument(s) – FM – Pratique Collective – Cycle 1 - 2 ou 3 - (à partir de 7 ans)

NOM	Prénom	Age	Date de naissance	INSTRUMENT	Niveau Instrument Cycle - Année	Prof	Jour	Niveau FM Cycle Année	Prof	Jour	Pratiques collectives Chorale ensembles	Prof	Jour	Adhésion	Cotisations

## Cursus Musiques Actuelles et/ou Traditionnelles (à partir de 12 ans)

NOM	Prénom	Age	Date de naissance	INSTRUMENT	Prof	Jour	Pratiques collectives ensemble	Prof	Jour	Adhésion	Cotisations

## Adhérents autres – Libre adulte

NOM	Prénom	Age	Date de naissance	INSTRUMENT	Prof	Jour	Niveau FM	Prof	Jour	Pratiques collectives Chorale - ensemble	Prof	Jour	Adhésion	Cotisations

Total des frais d'adhésion .....+ Cotisations : .....= ..... Remise de 3% (à partir de 2100€ de cotisations) =.....de 5% (à partir de 2400€ de cotisations)=.....

Arrêtée la somme totale de (En lettre) : .....

## Autorisation Parentale

La loi nous impose de demander une autorisation pour photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités de l'école de musique. Je soussigné.....déclare :

- A.** autoriser l'association (professeur ou intervenant) à :
1. Photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'association.
  2. Reproduire et diffuser ces images sur les supports suivants : papier, cd-rom, dvd, cd musicaux, site internet de l'association et tous supports servant à la promotion de l'association et de ses activités.
  3. Céder à l'association musique à Mayotte les droits concernant l'utilisation de ces images. En d'autres termes, quelle que soit la destination de ces images elles ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou compensation de quelque forme que ce soit pour les élèves et les personnels. Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ou détournées de leur contexte par montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.
  4. D'autre part vous pourrez faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978)
- B.** Avoir transmis à l'association Musique A Mayotte ou être en possession d'une 'Assurance Responsabilité Civile
- C.** Avoir reçu de l'association le règlement intérieur et pris connaissance des règles de sécurité

Cochez les mentions       <sup>A</sup>       <sup>B</sup>       <sup>C</sup>

**PAIEMENTS ECHELONNES** : Déclare m'engager à payer les échéances de cotisation aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous.

Fait à ..... Le..... *Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

## Règlement des Inscriptions

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Echéance	Date	C : Chèque E : Espèce V : Virement	Nom Chèque / Nom Virement	Banque	N° chèques	Montant	Réceptionnaire Argent
Juin /Juillet 2018 (préinscription adhésion)							
Septembre							
Octobre							
Novembre							
Décembre							
Janvier							
Février							
Mars							
Avril							
Mai							
Juin							

*L'importance et la régularité des flux financiers conditionnent la capacité de l'association à régler les salaires, et toutes autres charges d'exploitation. Par conséquent, à défaut de paiement et conformément au code du commerce (art.144-6), toutes cotisations non réglées, LA MISE EN RECOUVREMENT fera l'objet une injonction de payer.*